

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE L'ILE DE RÉ

Créés sous l'impulsion de la loi Voynet de 1999, les conseils de développement visent à associer à la réflexion sur les affaires publiques la société civile, les associations et tous les citoyens qui éprouvent le besoin de donner leur avis sur la vie et l'avenir du pays dans lequel ils ont choisi de vivre. Ils contribuent au renforcement de la concertation locale et sont une force de proposition auprès des élus. Il est une sorte de conseil économique et social à l'échelle de la zone géographique concernée.

Le Conseil de Développement de l'île de Ré a été créé en 2002. Les participants des deux premières phases ont élaboré des rapports sur divers secteurs de la stratégie de développement de l'île ; lors de la première phase celui-ci a fortement participé à l'élaboration de la Charte de Développement du Pays ; celui de la seconde phase a formulé un avis sur les priorités à inscrire au Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013.

La nouvelle phase a commencé fin 2008, constituée par 40 volontaires, issus des 10 communes de l'île de Ré. Ce CdD 3 a élu Jacques Boucard, comme président. Ce conseil a choisi de ne pas intégrer d'élus en cours de mandat.

Cette instance agit sur saisine de la communauté de communes ou de sa propre initiative.

Les thèmes sur lesquels 5 commissions ont travaillé recouvrent les domaines suivants :

- Les transports alternatifs propres.
- L'offre de logement social et intermédiaire
- Les activités primaires et développement durable des espaces naturels.
- Le patrimoine ; Ile de Ré, Pays d'art et d'histoire ;
- L'architecture et l'urbanisme.

Par ailleurs, le Conseil de Développement participe activement à la réflexion sur l'élaboration en cours du SCoT.

Le fruit d'une année de travail a été présenté aux délégués communautaires le 27 mai 2010 (on trouvera sur le site Internet tous les documents présentés)

De plus le président présentera une réflexion sur la tempête Xynthia.

Toutes les réunions plénières ou par commission sont publiques. Les convocations ainsi que les comptes rendus seront diffusés dans ces colonnes.

Le CdD 3 de l'île de Ré est un cercle à élargir : adressez vos contributions ou demandez à participer à une commission par courriel à l'adresse suivante : [conseildedeveloppement.iledere@orange.fr](mailto:conseildedeveloppement.iledere@orange.fr) , et suivez les travaux sur le site : [www.cdvpr.info](http://www.cdvpr.info)